



Divorce epoux sous tutelle

Par **catg**, le **03/04/2012** à **23:45**

Bonjour
Je suis actuellement mariée, mon mari est sous tutelle (je suis la tutrice), nous avons 2 enfants mineurs en commun, mon mari a un autre enfant majeur issu d'un 1er mariage.
Mon mari est handicapé et est placé en maison d'accueil spécialisée, nous ne vivons donc plus ensemble depuis 4 ans.
N'ayant plus de vie commune, je me pose la question de l'intérêt de rester mariés. Cependant est-il possible dans mon cas de demander le divorce, si oui à qui ? est-il obligatoire de prendre un avocat (mon mari n'est pas en mesure de se défendre étant atteint mentalement) et finalement ce ne serait que pour officialiser une situation qui est déjà en place... Par ailleurs, nous détenons un bien immobilier en commun, la maison dans laquelle je réside avec mes 2 enfants, en cas de divorce j'imagine que je devrais donc racheter sa part, nous sommes mariés sans contrat, le partage 50/50 est-il inévitable : je ne pourrais certainement bénéficier d'aucune pension alimentaire pour mes enfants vu qu'il ne touche qu'une pension d'invalidité, donc tout cela me met en difficulté. De plus n'aurai-je pas d'obligation de lui verser une prestation compensatoire ? Merci d'avance pour vos conseils.